

Votre convention collective :

- *informations réservées aux abonnés*

Lois – règlements- circulaires :

- **Loi sur la dialogue social dans les TPE (*)** (L n° 2010-1215 du 15/10/10) : Désormais les salariés des entreprises de moins de 11 salariés voteront tous les 4 ans pour mesurer l'audience syndicale au niveau régional.
- **Retraite (*)** : Le texte est adopté définitivement le 27 octobre 2010. Il ne sera promulgué qu'après examen par le conseil constitutionnel. Les bornes d'âge sont relevées de 2 ans. Ce texte crée de nouvelles obligations pour les entreprises : prévention de la pénibilité, égalité hommes et femmes... Un volet épargne (capitalisation) est aussi introduit par la loi.

Jurisprudence :

- **Mise à pied disciplinaire (*)** : (Cass. Soc. 26/10/10) Opérant un revirement, la Cour décide qu'un règlement intérieur qui ne prévoirait pas dans l'échelle de ses sanctions, la mise à pied ou qui omettrait d'en déterminer la durée, rendrait la sanction nulle.
- **Absence de visite de reprise (*)** : (Cass. Soc. 6/10/10) l'employeur ayant l'obligation de veiller à la visite de reprise, la Cour décide que le défaut de visite est un manquement grave qui permet au salarié de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur.
- **Modulation (*)** : (Cass. Soc. 28/9/10) L'instauration de la modulation du temps de travail constitue une modification du contrat qui suppose l'accord exprès du salarié. Une jurisprudence à suivre.
- **Temps partiel : proportionnalité des primes (*)** : (Cass. Soc 15/9/10) Si une prime conventionnelle ne comporte aucune règle de proportionnalité vis-à-vis des salariés à temps partiel, la Cour considère alors que ces salariés à temps partiel y ont droit dans son intégralité.